

Suivez le BTS



BAC +2

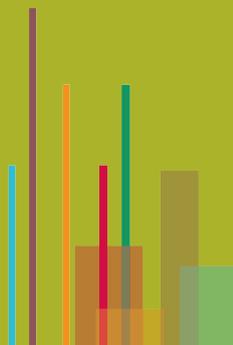
À LA RENTRÉE

Un Ipad pour chaque nouvel étudiant !

AGRONOMIE ET CULTURES DURABLES

NOUVEAU À LA
RENTRÉE 2023

EN FORMATION INITIALE
OU EN APPRENTISSAGE



MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE



Métiers
visés :

- **Technicien agricole sur le terrain** (Chambres d'Agriculture, coopératives...)
- **Technico-commercial** (entreprise de distribution de produits agricoles)
- **Chef d'exploitation agricole, chef de cultures**
- **Technicien d'expérimentation en productions végétales** (Instituts techniques et de recherches, laboratoires, entreprises semencières, phytosanitaires...)
- **Technicien environnement en charge de la préservation des territoires** (Conseils Départementaux, Chambres d'Agriculture, DDTM, communautés de communes...)
- **Chargé de clientèle en banque assurances**



NIVEAU ET DURÉE



FORMATION DE NIVEAU 5 (BAC +2)
EN 2 ANS

TAUX DE RÉUSSITE :

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.

Pourquoi choisir les Établières ?

- **En formation initiale** : 12 semaines de stage, 8 semaines en institut technique, coopérative ou autre en France ou à l'étranger, 3 semaines à l'étranger en organisme ou exploitation agricole et 1 semaine en exploitation agricole en France
- **En apprentissage** : 40% en centre de formation, 60% en entreprise
- **Travail sur le terrain** (enquêtes, cas concrets sur différents systèmes, suivis de parcelles...)
- **2 spécialisations** : agriculture biologique et agriculture de conservation des sols
- **1 semaine de voyage d'étude à l'étranger**
- **Accès à la Ferme expérimentale des Établières**

gE ecol **ETABLIÈRES**

Suivez le BTS

AGRONOMIE ET CULTURES DURABLES

PROGRAMME

- **S'INSCRIRE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI** : saisir les enjeux de la réalité socio-économique, se situer dans des questions de société, argumenter un point de vue dans un débat de société.
- **CONSTRUIRE SON PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL** : s'engager dans un mode de vie actif et solidaire, s'insérer dans un environnement professionnel, s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers, conduire un projet.
- **COMMUNIQUER DANS DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES VARIÉS** : Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public, communiquer en langue étrangère, communiquer avec des moyens adaptés.
- **CONNAISSANCES TECHNIQUES LIÉES AU SECTEUR PROFESSIONNEL DE L'AGRONOMIE ET DES CULTURES DURABLES** : Conduire des productions au sein d'un système de culture, proposer un itinéraire technique prévisionnel, adapter la conduite d'une culture, mettre en œuvre des interventions culturales, évaluer a posteriori un itinéraire technique, conduire des expérimentations, organiser l'activité de production, optimiser la politique d'achat et de vente, assurer la qualité de l'activité de production, concevoir un système de culture multiperformant, évaluer un système de culture, proposer un système de culture adapté au contexte climatique en accompagnant le changement technique.
- **EIL (espaces d'initiative locale)** : EIL1 agriculture urbaine – EIL2 au choix (apiculture, numérique en grandes cultures, écologie des milieux aquatiques, orientation en milieu naturel, maraichage, ...)
- **Education physique et sportive**

Modalités d'inscription

- **Vous êtes titulaire** : d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- **Inscriptions sur le site** : www.parcoursup.fr



Les plus



- Pluridisciplinarité : travaux de groupes encadrés par des enseignants de compétences différentes, visites, cas concrets et voyage d'étude en France ou à l'étranger
- Intervention et coaching sur la recherche d'emploi
- Mise en place d'un dispositif "Réussite", accompagnement et soutien pour permettre l'accès en BTS 2
- Poursuite d'études possible en certificat de spécialisation, licence professionnelle ou en école d'ingénieur
 - Possibilité de poursuivre en Licence pro MOA (Management des Organisations Agricoles) sur le site des Établières (en partenariat avec l'IUT et l'Université de Nantes)
- BTSA de niveau 5 enregistré au RNCP et certifié sous l'autorité du Ministère chargé de l'Agriculture
- Obtention du CACES pour la conduite de tracteurs et/ou de télescopiques

Contact

École des Établières
Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon cedex

secretariat-lycee@etablieres.fr
www.etablieres.fr
0970 808 221 (numéro non surtaxé)



En partenariat avec :



Formation initiale ou en apprentissage, en présentiel
Non accessible par la VAE
Validation de la formation complète uniquement
Pas de possibilité d'acquiescer des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation
Pas d'équivalences ou de passerelles possibles

Une marque du **gE** group **ETABLIÈRES**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS AGRICOLES

MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE

Conditions d'admission :

- **Pour les candidats qui s'inscrivent sur le site www.parcoursup.fr :**
 - **Admission** : pour les bacheliers, s'inscrire sur le site www.parcoursup.fr entre le 20 janvier et le 11 mars, en inscrivant au maximum 10 vœux sans les classer.
 - **Du 11 mars au 8 avril** : réception des **fiches avenir** émises par vos établissements du bac.
 - **À partir du 8 avril** : **classement des vœux** par les responsables pédagogiques des BTSA des Établières.
 - **Confirmation d'inscription** : à partir du mois de mai, les candidats sont informés des propositions faites par l'établissement sur le site www.parcoursup.fr. Trois possibilités : oui, non ou en attente. **Dès que vous avez deux choix positifs, vous devez répondre immédiatement.**
 - **Après l'obtention de votre baccalauréat**, vous recevrez un courrier de confirmation d'admission avec toutes les modalités administratives pour la rentrée.
- **Pour les candidats qui sont hors procédure Parcoursup :**
 - **Admission** : Étude de votre dossier selon votre profil, ensuite envoi d'un dossier administratif à École des Établières, BTS - Route de Nantes - BP 609 - 85015 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.

Conditions financières 2023-2024 :

	Annuel*
Scolarité (dont assurances et location de la tablette iPad)	1914 €
Frais fixes (photocopies, ...)	50 €
Provision pour frais variables par an (participation aux transports, déplacements)	250 €
1/2 pension (5 jours/semaine = 150 repas)	760 €
Total* (avec 1/2 pension)	2974 €

Cotisation à l'ASCE (association socio-culturelle) pour (voyage d'étude) : 76 € à verser par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE. **Aucune facturation n'intervient durant l'année scolaire, tout est compris.**

* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS Agricoles

POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

• POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

Une facture annuelle est envoyée aux familles en septembre. Il existe ensuite trois possibilités de règlement :

- Prélèvements mensuels du **8 octobre au 8 juin** après déduction des arrhes (160 €) et de l'acompte (170 €) avec une régularisation possible en juillet portant sur les frais variables, centre de documentation en cas de non retour ou de détérioration des ouvrages prêtés.
- Paiements trimestriels : 3 chèques bancaires avec une régularisation au mois de juillet.
- Un seul chèque bancaire en début d'année avec une régularisation au mois de juillet.

• DOSSIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT dès le 1^{er} février sur www.etudiant.gouv.fr

Dès le mois de février de l'année de terminale, l'étudiant doit constituer son dossier social étudiant (DSE) et compléter sa demande de bourse en ligne sur www.etudiant.gouv.fr. Une notification ou un refus est envoyé sous 30 jours.

Échelons	0	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Barème 2023/2024		1042	1724	2597	3325	4055	4656	4938	5736

• IMMATRICULATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Cette immatriculation est prise en charge par la sécurité sociale et gratuite pour tous les étudiants. Ils restent immatriculés dans la caisse de leur ayant droit.

Informations complémentaires

- Possibilité pour les externes de payer avec l'appli école directe pour un repas occasionnel.
- Chaque étudiant demi-pensionnaire (ou surveillant au pair) recevra une carte d'accès au restaurant étudiant ou utilisera l'appli école directe.
- En cas d'absence ou de maladie d'une durée supérieure à 7 jours, un remboursement sera effectué sur demande écrite.
- Possibilité de passer le module «autorisation de conduite» pour tracteur et/ou télescopique suivant le tarif établi en début d'année.